

ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 15 avril 2024, à 18 h 30

1. **Assemblée publique de consultation**

- 1.1 Projet de règlement numéro 400-7 modifiant le *Règlement numéro 400 relatif aux usages conditionnels* afin de permettre les usages « ateliers d'artisans » et « formation spécialisée » dans le secteur situé de part et d'autre de la rue des Cascades, entre l'avenue Bourdages Nord et l'avenue Vaudreuil

(Le territoire visé est situé dans le district Cascades, de part et d'autre de la rue des Cascades, entre l'avenue Bourdages Nord et l'avenue Vaudreuil)

2. Première période de questions
3. Période d'information
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024

Administration générale

6. Anne-Renée Bilodeau – Bail pour l'utilisation d'une partie du lot 5 549 971 (Débarcadère situé à l'intersection formée par l'avenue Mondor et la rue Calixa-Lavallée) – Autorisation de signature (CP240408, art. 24)
7. Humania Assurance inc. – Bail pour l'utilisation des lots 1 439 582 et 1 439 583 (Débarcadère situé à l'intersection formée par l'avenue Mondor et la rue Calixa-Lavallée) – Autorisation de signature (CP240408, art. 24)
8. Transplant Québec – Semaine nationale du don d'organes et de tissus – Édition 2024 – Proclamation

Finances

9. Approbation de la liste des comptes (Liste, analyse des comptes)
10. Vente pour taxes 2024 – Approbation de la liste des immeubles visés et ordonnance (CP240408, art. 26)
11. Vente pour taxes – Enchérisseur au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe – Abrogation de la résolution 11-445
12. Assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2024-2029 – Regroupement d'achats – 2024-053-F-RA – Mandat à l'Union des municipalités du Québec

Génie

13. Comité de circulation et de sécurité routière – Membre citoyen – Renouvellement de mandat (CP240408, art. 12)
14. Services professionnels en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis visant les travaux de réfection de surface et d'implantation de feux de circulation à l'intersection de l'avenue Castelneau et de la rue Frontenac – 2024-021-G-AOP – Octroi de contrat



15. Travaux de lignage et de marquage de la chaussée – 2024-035-G-AOP – Rejet de soumissions
16. Fourniture et livraison de transmetteurs pour compteurs d'eau et déploiement et entretien du réseau de communication LoRaWAN® nécessaire au système de relève à distance des compteurs d'eau – 2024-036-G-GG – Octroi de contrat
17. Fourniture et livraison d'un mélangeur rapide pour un décanteur utilisé à l'usine de filtration – 2024-052-G-GG – Octroi de contrat

Gestion des eaux usées et de la biométhanisation

18. Transport et valorisation/recyclage du digestat déshydraté provenant de l'usine de biométhanisation – 2023-054-B-AOP – Autorisation d'une deuxième option de prolongation et d'une dépense supplémentaire (Avenant contractuel numéro 2) – Modification de la résolution 23-276

Loisirs

19. Bilan final du Plan d'action 2023 et Plan d'action 2024 visant à identifier et à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées – Approbation (CP240408, art. 21)

Ressources humaines

20. Service de l'urbanisme et de l'environnement – Restructuration, création et abolition de postes et amendements à l'organigramme (CP240408, art. 9)
21. Syndicat des salarié-e-s de la Ville de Saint-Hyacinthe (C.S.D.) – Lettre d'entente numéro 36 – Abolition du poste d'analyste senior en planification du territoire à la Division planification du Service de l'urbanisme et de l'environnement – Autorisation de signature (CP240408, art. 9)

Sécurité incendie

22. Ententes intermunicipales d'entraide relatives aux véhicules d'élévation du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe – Autorisations de signatures (CP240408, art. 27)

Travaux publics

23. Fourniture et livraison de béton en vrac – 2024-013-TP-AOP – Octroi de contrat
24. Services de disposition des résidus de balayage de chaussée – 2024-015-TP-AOP – Octroi de contrat
25. Fourniture et livraison de végétaux et plantation d'arbres et de conifères en paniers en broches ou en contenants – 2024-033-TP-AOP – Octroi de contrat
26. Entretien des systèmes de chauffage, climatisation et ventilation – 2024-037-TP-AOP – Octroi de contrat
27. Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière (AP-2024) – Regroupement d'achats – 2023-142-TP-RA – Autorisation de dépenses



Urbanisme et environnement

28. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP240408, art. 4, points 3.1, 3.2 et 4.1)
29. Comité ad hoc de la Ville de Saint-Hyacinthe relatif à l'aménagement du site de l'Expo agricole – Nominations de membre et représentants (CP240408, art. 8)
30. Zonage agricole – Lot 2 038 379 (2460, rue des Seigneurs Est) – Demande d'alinéation – Commission de protection du territoire agricole du Québec (CP240408, art. 5, point 3.1)
31. Zonage agricole – Lots P-1 839 597, P-1 841 059 et P-1 841 060 (6505, rue des Seigneurs Est) – Demande de remblai – Commission de protection du territoire agricole du Québec – Modification de la résolution 23-620 (CP240408, art. 5, point 3.2)

Réglementation

32. Projet de règlement numéro 1600-261 modifiant le Règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait à l'avenue Nault, ainsi qu'aux terrains de stationnement du Centre culturel Humania Assurance et de la bibliothèque T.-A.-St-Germain (CP240325, art. 19, points 8.4, 8.9 et 8.11)
 - A- Avis de motion
 - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
33. Projet de règlement numéro 346-2 modifiant le *Règlement numéro 346 concernant les raccordements aux services d'aqueduc et d'égout* (CP240408, art. 11)
 - A- Avis de motion
 - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
34. Projet de règlement numéro 720-1 modifiant le *Règlement numéro 720 décrétant des mesures d'écofiscalité*
 - A- Avis de motion
 - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
35. Projet de règlement numéro 732 modifiant le *Règlement numéro 657 concernant le Comité consultatif en développement durable de la Ville de Saint-Hyacinthe* (CP240408, art. 7)
 - A- Avis de motion
 - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
36. Projet de règlement numéro 733 modifiant le *Règlement numéro 160 concernant le Comité consultatif agricole de la Ville de Saint-Hyacinthe*
 - A- Avis de motion
 - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
37. Adoption du second projet de règlement numéro 400-7 modifiant le *Règlement numéro 400 relatif aux usages conditionnels* afin de permettre les usages « ateliers d'artisans » et « formation spécialisée » dans le secteur situé de part et d'autre de la rue des Cascades, entre l'avenue Bourdages Nord et l'avenue Vaudreuil



(Le territoire visé est situé dans le district Cascades, de part et d'autre de la rue des Cascades, entre l'avenue Bourdages Nord et l'avenue Vaudreuil)

38. Adoption du Règlement numéro 350-138 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin :
- d'ajouter une définition pour la notion d'« Atelier d'artisan » et de « Jours ouvrables »;
 - de préciser les délais d'émission des permis et des certificats par le fonctionnaire désigné du Service de l'urbanisme et de l'environnement;
 - d'interdire l'installation d'enseignes portatives temporaires de type « chevalet » sur le domaine public;
 - de permettre l'implantation d'enseignes d'identification pour les usages agricoles et de définir les normes applicables pour ce type d'affichage;
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation mixte 6068-M-02 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 6081-H-33;
 - de réduire la superficie de la zone tampon numéro 41C, laquelle se trouve dans la zone résidentielle 5229-H-05, sur la partie arrière de la propriété sise au 17055, avenue Georges-Aimé;
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone 3003-I-21 fasse désormais partie de la zone 3109-A-03, laquelle partie correspond au lot 6 572 830, situé dans le parc industriel Olivier-Chalifoux, afin de permettre l'usage « Industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande », pour le projet Exceldor;
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 3030-H-12 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation publique 3031-P-04 et de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 3017-H-12;
 - d'apporter une précision supplémentaire à la note particulière prévue à la grille de spécifications de la zone 3109-A-03, relativement au lot 6 572 830 du Cadastre du Québec;
 - d'ajouter une note particulière à la grille de spécifications de la zone 5055-M-04 prévoyant que certaines normes pour l'implantation d'un kiosque affecté à la vente de fleurs, fruits et légumes pour les commerces de détail non structurant ne s'appliquent pas;
 - d'autoriser, pour la zone 10002-H-40, le retrait du groupe d'usages « Résidence XXI (Maison mobile) » et de la disposition spéciale afférente régissant leur agrandissement, l'ajout des groupes d'usages « Résidence XVI (Plus de 8 logements variés) » et « Résidence XX (À caractère communautaire de plus de 24 chambres) » et d'une note particulière pour permettre l'érection de plus d'un bâtiment principal sur un même terrain, de même que l'érection d'un bâtiment en copropriété horizontale destiné à un usage résidentiel;
 - d'autoriser, pour la zone 10037-H-01, le retrait du groupe d'usages « Résidence XVII (À caractère communautaire 1 à 6 chambres) » et de la disposition spéciale relative au « Gîte du passant (art. 18.6) », l'ajout des groupes d'usages « Résidence XVI (Plus de 8 logements variés) » et « Résidence XX (À caractère communautaire de plus de 24 chambres) » et d'une note particulière pour permettre l'érection de plus d'un bâtiment principal sur un même terrain, de même que l'érection d'un bâtiment en copropriété horizontale destiné à un usage résidentiel;



- d'autoriser, pour la zone 10044-H-14, le retrait des groupes d'usages « Résidence I (1 logement isolé) », « Résidence II (1 logement jumelé) », « Résidence IV (2 logements isolés) » et « Résidence XVIII (À caractère communautaire 7 à 16 chambres) », l'ajout des groupes d'usages « Résidence III (1 logement en rangée) » et « Résidence VIII (3 logements jumelés) », de prévoir certaines normes de lotissement concernant les bâtiments isolé et en rangée, et d'ajouter des notes particulières visant l'aménagement de cases de stationnement, l'obligation d'ajouter une seconde porte d'accès à tout bâtiment principal résidentiel, ainsi que le respect d'une marge de recul avant minimale à partir du chemin du Rapide-Plat Nord;
- d'ajouter des grilles de spécifications pour les nouvelles zones 3031-P-04 et 3017-H-12;
- d'autoriser, pour la zone 3059-C-03, l'ajout des groupes d'usages « Résidence XVI (Plus de 8 logements variés) » et « Résidence XX (À caractère communautaire de plus de 24 chambres) », le retrait des groupes d'usages « Commerce III (Bureaux non structurants) », « Commerce IV (Bureaux structurants) », « Institution I (Équipement de quartier) », « Institution II (Équipement desservant la Ville) », « Institution III (Équipement desservant la population de la région) », l'ajout de notes particulières prévoyant que les usages résidentiels et commerciaux sont autorisés uniquement en tant que fonction mixte commerciale et résidentielle moyenne et forte densité, l'ajout d'un nombre d'étages minimal et maximal, le retrait des normes d'implantation relatives à la hauteur minimale et maximale permises, la réduction de la marge avant minimale, le retrait des normes d'entreposage extérieur pour les « Type A » et « Type B », ainsi que le retrait de la disposition spéciale imposant à cette zone l'obligation d'aménager une zone tampon;
- d'autoriser, pour la zone 3060-C-03, l'ajout des groupes d'usages « Résidence XVI (Plus de 8 logements variés) » et « Résidence XX (À caractère communautaire de plus de 24 chambres) », le retrait des groupes d'usages « Commerce III (Bureaux non structurants) », « Commerce IV (Bureaux structurants) », « Institution I (Équipement de quartier) », « Institution II (Équipement desservant la Ville) », « Institution III (Équipement desservant la population de la région) », l'ajout de notes particulières prévoyant que les usages résidentiels et commerciaux sont autorisés uniquement en tant que fonction mixte commerciale et résidentielle moyenne et forte densité, l'ajout d'un nombre d'étages minimal et maximal, le retrait des normes d'implantation relatives à la hauteur minimale et maximale permises, la réduction de la marge avant minimale, ainsi que le retrait des normes d'entreposage extérieur pour les « Type A » et « Type B ».

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville; dans le district Cascades, entre les avenues Vaudreuil et Sainte-Marie, ainsi que les rues Saint-Antoine et Dessaulles; dans le district Saint-Joseph, de part et d'autre des avenues Gérard-Presseau et Georges-Aimé; dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection formée par l'avenue Pinard et le boulevard Choquette; dans le district Saint-Sacrement, délimité par les avenues Deslauriers et Vanier, la rue Bourassa et la voie ferrée; dans le district La Providence, délimitée par les rues Crevier et Martel, ainsi que les avenues Saint-Augustin et Saint-Michel; dans le district Sainte-Rosalie, au sud de la rue des Seigneurs Est, à l'extrémité de la rue Desautels; dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, sur le chemin du Rapide-Plat Nord, à l'est de l'avenue Joseph-Bistodeau; dans le district Saint-Sacrement, de part et d'autre du boulevard Casavant Ouest, plus précisément à l'intersection formée par ce boulevard et le boulevard Laframboise)



Documents déposés

39.
 - A) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 3 du *Règlement numéro 263 concernant la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats*);
 - B) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à une demande de permis pour l'établissement appartenant à la société 9495-0508 Québec inc., pour O'Charbon Restaurant et Boucherie, situé au 405, avenue Sainte-Anne
40. Seconde période de questions
41. Levée de la séance